

**Résolution**  
**sur la politique logement et l'accèsion à la propriété**

Depuis que les agences de notation ont mis sous surveillance négative la note du Crédit Immobilier de France (CIF), cet établissement financier, qui porte actuellement notre dispositif d'accèsion à la propriété, ne peut plus faire grand chose sans l'aval et la protection de l'Etat. Ce dernier lui a accordé une garantie mais provisoire. Concernant notre dispositif, le CIF n'est autorisé à accorder des prêts que jusqu'au 31 mars 2013.

L'incertitude qui entoure ce dossier, au-delà d'immanquables enjeux politiques et financiers, n'est pas là pour nous rassurer.

Dès octobre 2012, en décidant de se porter garant des encours du Groupe, Bercy fait savoir sans ambiguïté qu'il ne souhaite pas que le CIF poursuive en l'état ses activités de prêts. En clair, le CIF doit évoluer dans une logique d'extinction de ses activités.

Pour autant, le dossier n'était pas au point mort au sein des organes publics qui voulaient trouver une solution de sortie par le haut de ce dossier :

- a) D'un côté, vente par appartement de très nombreuses filiales de la société ;
- b) Maintien de la spécificité du CIF, à savoir le financement des ménages défavorisés avec un système de prêts réglementés. Mais là, les choses se compliquent singulièrement, car il s'agit de pérenniser ce qui a été précisément à l'origine de la prise en main de l'Etat : une activité de prêts sans ressources propres.

Des solutions existent et peuvent émerger, avec le soutien de la Caisse de Dépôts et de Consignation ou de la Banque Postale (LBP).

Dès le départ, cette dernière a refusé de reprendre l'ensemble du Groupe, mais certains à Bercy ont pensé qu'elle pourrait se laisser séduire par cette seule activité ciblée sur les ménages défavorisés, sachant que ce créneau est clairement dans l'ADN de LBP qui avec son statut de banque et son adossement à l'Etat ne poserait pas de problèmes aux niveaux des règles prudentielles.

Aujourd'hui donc, ce dossier est totalement dans l'impasse. Que devient l'accord cadre signé par les Entreprises des Groupes EDF SA et GDF Suez, au-delà de l'échéance du 31 mars 2013 ?

Contrairement aux engagements initiaux pris par les entreprises, aucun bilan d'étape n'a jamais été établi et aucune concertation réalisée lors du renouvellement de cet accord. Les entreprises sont restées sourdes aux propositions des fédérations syndicales portées devant l'Instance de Concertation et de Coordination des Entreprises (ICCE représentée par B. Caron pour les entreprises) quelques mois avant le renouvellement de ce contrat.

Le moment est donc venu de remettre les choses à plat : conserver les aspects novateurs du dispositif et intégrer les propositions des fédérations syndicales. Un nouvel appel d'offres, sur la base d'un cahier des charges « relooké », doit être lancé.

Les fédérations syndicales sont disponibles pour participer à toutes les étapes du renouvellement de l'accord cadre, et le plus tôt sera le mieux pour le plus grand intérêt du personnel.

**Vote :**

Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

**Résolution positive unanime**